



## Déclaration liminaire de la CGT

Madame la Ministre, mesdames, messieurs

Depuis le début de la crise sanitaire, le discours du Ministère est invariable : la santé des agents est prioritaire.

Cependant, nous constatons partout, des CHCST convoqués à la hussarde dans des délais très courts, sous le prisme de l'urgence, sans que les mandatés aient le temps de travailler l'ordre du jour. Les moyens en télétravail manquent comme si la deuxième vague de COVID était une surprise. La Commission Centrale de Prévention est réunie sans que les mandatés n'aient les documents nécessaires à leurs travaux. Dans des établissements, on demande aux agents de nettoyer, non pas uniquement leur poste de travail, mais les communs car on refuse de déboursier plus de fonds pour les marchés de nettoyage.

Lorsqu'on questionne les directions centrales et chefs d'établissement sur l'application à la réalité, les mêmes éléments de langage déconnectés de la pratique quotidienne surgissent : la santé des agents est prioritaire. Nous insistons alors car nous ne nous contentons pas de belles paroles et là c'est l'agacement de vos subordonnés qui surgit, voire leur agressivité. Systématiquement nous entendons l'unique priorité du ministère : l'activité normale coûte que coûte, tant pis si la prévention n'est pas au rendez-vous.

Partout, vos subordonnés culpabilisent les élus et mandatés CGT : on nous dit qu'on perturbe la mission dans un contexte sécuritaire tendu.

Et que dire de la suppression des interventions de la CGT dans les PV de CTR du plus grand employeur de personnels civils lorsqu'il s'agit de la sécurité des agents face au COVID. Le terme qu'il convient de donner à ces agissements est « censure ».

Autre forme de censure à souligner : cela fait trois ans que la CGT se voit interdire l'accès à son site Intradef. L'interdiction est de fait puisque malgré tous nos efforts pour répondre aux contingences et prescriptions techniques, rien ne bouge. Le comble : dans la très grande désorganisation de votre administration sur ce point, la CGT se voit exhortée à l'impossible tâche de coordonner elle-même les différents acteurs ministériels quand la DRH-MD s'en lave les mains. La plaisanterie a assez duré.

Aujourd'hui, alors que nous sommes à la veille de la mise sur le marché d'un vaccin, nous souhaiterions connaître la position du Ministère vis-à-vis de cette vaccination pour son personnel civil. Les agents se verront-ils obligés de se faire vacciner, sera-t-il un prérequis pour occuper certains postes ?

Nos missions sont prioritaires : oui ! La CGT ne se lasse pas de le répéter depuis des années. C'est pour cela que nous défendons l'emploi public contre les suppressions de postes que vous poursuivez. C'est pour cela que nous en appelons inlassablement à l'arrêt des restructurations permanentes qui désorganisent les services. C'est pour cela que nous réclamons plus de moyens matériels pour nos missions quand vous mettez en œuvre des restrictions forcées.

Les défenseurs de la continuité des missions de Services Publics ne se trouvent pas du côté ministériel. Vous poursuivez vos politiques délétères sans ciller et vous attendez que nous nous contentions de vos professions de foi factices sur la santé des agents et le respect des missions.

Nous exigeons que nos instances soient respectées, que les agents ne soient plus mis en danger, que les restructurations soient stoppées, que vos subordonnés cessent de faire leur propre loi au mépris de la loi qui protège toujours la santé et les conditions de travail.

S'agissant de la préservation de la santé des agents, les élus, mandatés et responsables syndicaux prennent leur responsabilité en alertant à tout niveau du ministère mais faute d'être écoutés et entendus, il est évident que nous devons modifier nos modes de communication.

La situation sanitaire que nous traversons met en lumière l'engagement, le professionnalisme, la conscience professionnelle des personnels du Ministère qui s'évertuent chaque jour à maintenir les activités, les missions de leurs chaînes d'emplois respectives. Le temps serait donc au renforcement du rôle régalien et souverain de notre Ministère plutôt qu'à la poursuite sous différentes formes de perpétuelles déflations d'effectifs enregistrées depuis plus de 10 ans par les réformes RGPP et MAP.

Si les termes changent, on ne nous parle plus de logique comptable de suppressions de postes, le résultat reste le même puisque des lettres de cadrage annoncent de nouvelles suppressions de postes d'ici à 2025.

Alors nouveauté de ces annonces, elles entrent dans le cadre plus général de réorganisations de services puisqu'elles sont mises en parallèle d'embauches dans des activités et missions considérées comme étant régaliennes.

Le SID, au travers des 300 suppressions de postes, réorganise ses régies profitant au passage de se débarrasser des personnels hérités des GSBdD par décision de votre prédécesseur, Madame la Ministre. La direction fait donc le choix de sacrifier ses métiers historiques au profit d'activités mises en lumière, privilégiant la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, la surveillance de travaux et la sous-traitance des métiers d'exécution, est-ce une logique que l'on risque de voir se généraliser dans notre ministère, des établissements vides de ses personnels techniques ?

Le SCA annonce lui aussi des déflations d'effectifs à hauteur de 450 personnels sans que nous ne connaissions encore la répartition par filière. Il semble malgré tout que l'impact lié à la restructuration de la restauration et leur transfert à l'Économat des Armées ne soit pas comptabilisé dans ces chiffres annoncés.

Enfin, la Marine et l'annonce de 81 postes supprimés d'ici 2025 par le biais de nouveaux effets de manches, la marge frictionnelle fait son apparition dans l'attirail employé par vos services pour rendre de nouveaux postes au risque de mettre en péril les activités de soutien dans lesquels les personnels civils du ministère s'emploient sans compter au quotidien.

Tous les regards sont pointés vers cette nouvelle possibilité ? Jouer sur la différence entre les ETP et les postes réellement occupés pour opérer de nouvelles coupes sombres ? Comment se projeter dans un rôle régalien et souverain réaffirmé de notre Ministère s'il ne cesse d'être fragilisé au seul nom de la résorption de la dette publique ?

Cette question, la CGT se la pose pour tous nos établissements de défense comme dans nos industries de défense. Votre récent déplacement à l'arsenal de Lorient, sans prendre le temps de vous arrêter écouter les revendications des personnels et de leur syndicat, laisse craindre des lendemains douloureux sous fond de production à l'arrêt à la fin de l'année 2021.

En effet, après la FDI 1 pour la France, rien n'est prévu en charge ferme et pourtant l'activité ne manque pas puisque la fabrication de plusieurs bâtiments militaires sont confiés à des industriels privés, voisins de NAVAL

GROUP Lorient, cette situation est vécue comme une véritable provocation par les personnels du site et plus largement ceux du groupe.

La souveraineté d'un pays ne réside-t-elle pas en sa capacité à construire, à maintenir en compétence opérationnelle et à déconstruire les matériels militaires nécessaires à la protection du pays et des citoyens ? Il est évident que oui et pour la CGT encore plus dans ses industries de défense et établissements de soutien dont la logique doit échapper à toute forme d'appétit financier.

A l'ordre du jour de ce CTM, il nous est demandé de nous prononcer sur des textes consécutifs de la réforme de l'OCM, ceux-ci concernent aujourd'hui le SIMU, le SEA et le SIAé et rien que les termes nous interpellent sur les conséquences pour les directions et leurs personnels.

Devons-nous comprendre la nouvelle appellation « services extérieurs de l'EMA » comme étant une étape d'un processus visant à pousser ces établissements en dehors de notre Ministère ? La CGT connaît enfin la raison pour laquelle au moment des élections professionnelles de 2018, il a été préconisé de scinder le CTR de l'armée de l'air en 2 CTR bien distincts, nul doute que cette évolution était déjà dans les cartons.

Les craintes au moment du changement de statut du SIAé ne se sont pas totalement dissipées par le maintien en compte de commerce.

Est-ce de cela que l'on parle aujourd'hui, le Ministère finalise la privatisation de ces 3 chaînes d'emploi sous couvert de la transformation de l'Organisation Centrale du Ministère ? Que devons-nous penser de la dissolution de la DELPIA ?

L'heure n'est pas à la privatisation de nos établissements et directions et bien au renforcement de ceux-ci tout comme ceux du SSA et c'est la raison pour laquelle la CGT revendique la réouverture de l'hôpital du Val de Grace à Paris, l'abandon du projet BAHIA à Bordeaux et de tout autre projet de transfert d'activité entre les hôpitaux militaires et ceux de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous ne pouvons pas avoir un double discours et encore moins en pleine crise sanitaire où le professionnalisme des personnels de santé est à louer et ce malgré les plans successifs de casse de leur outil de travail depuis plusieurs années. Considérés comme nos héros aux yeux de la population, applaudis tous les soirs durant le premier confinement, leur implication ne doit pas retomber dans l'indifférence comme ce fut le cas après les attentats du Bataclan en 2015.

Pour le service de santé comme pour les autres employeurs, nous devons penser au jour d'après et tirer les leçons de ces réformes successives de casse du service public qui ne servent qu'une seule et unique logique celle de **l'argent**, de la rentabilité en ouvrant aux entreprises du privé la possibilité de se positionner sur des activités leur échappant jusqu'à présent. Ce n'est certainement pas une simple médaille qui suffira à apaiser les tensions qui sont aujourd'hui encore palpables et qui ne resteront pas éternellement tues.

La CGT réaffirme sa position contre la loi de transformation de la Fonction Publique. Il est vrai qu'elle est adoptée, que nous devons faire avec, mais malgré tout, elle est un recul sans précédent des droits des agents.

La modification des instances et de leurs prérogatives sont un recul, recul dans le domaine de la prévention, dans celui de la carrière des personnels civils, dans la transparence des décisions les concernant.

Que ce soit pour les Formations Spécialisées, pour les CAP, le nombre de réunions inscrites réglementairement a diminué. Oui on peut nous rétorquer que ce n'est que le chiffre minimum, et qu'il sera tout à fait possible de demander des réunions supplémentaires.

Mais comment ? Lorsque les élus ou mandatés demandent des réunions extraordinaires en raison de la situation sanitaire, d'accidents graves ou d'alertes déposées par les mandatés, elles ne se tiennent pas. Il faut que ce soit à la demande de vos services et souvent pour des impératifs de production.

Vous avez mis à l'ordre du jour, dans son point X, la refonte réglementaire du texte concernant la médaille d'honneur au personnel civil.

Effectivement, il faut adapter le texte à notre temps, prendre en compte les mobilités interministérielles.

Mais au-delà de cette adaptation à l'air du temps, c'est également un sujet qui est mainte fois repris dans des rapports (juin 2003 sur la place des personnels civils au sein du MinDef, dans un document de février 2016 sur les liens entre le personnel militaire et le personnel civil du MinDef à l'horizon 2030) qui pour reprendre certains thèmes de ce dernier document : « les récompenses et les décorations constituent un facteur de cohésion renforcée et de reconnaissance... ».

Le problème sous-jacent est bien le manque d'appartenance du personnel civil à la « communauté Défense ». La réponse à ce problème n'est pas une médaille, la réponse est de redonner du sens au travail des personnels civils.

Le sens est un élément fondamental de la qualité de vie au travail. Ce même sens qui est quotidiennement mis à mal par les différentes réorganisations/restructurations, mis à mal également par le manque de dialogue social auquel nous sommes quotidiennement confrontés, ces questions que nous vous posons et pour lesquelles nous n'avons pas de réponse de votre part, mis à mal par le manque de positionnement de la tête du Ministère lorsqu'il s'agit de coordonner une urgence sanitaire ou de faire appliquer des textes et qu'ils soient ensuite appliqués par chaque chef d'établissement.

Prenons comme exemple le sujet de la PCD, qui de prime abord, semble un sujet simple mais qui, au vu des questions restées sans réponse, ne l'est pas. Comment servir un discours aux organisations syndicales pour les calmer, et servir un autre discours aux chefs d'établissements, dans un langage imagé, c'est « ménager la chèvre et le chou ».

La CGT demande que l'on redonne du sens au travail, qu'un véritable dialogue redevienne la norme, que l'on cesse de se poser la question « à quoi sert ma contribution dans mon travail » ?

Pour la CGT, la considération, la reconnaissance du travail fait, doit se traduire par des augmentations de salaire généralisées. Nous fêtons un bien triste anniversaire au moment de ce CTM : une décennie de gel des traitements et des bordereaux de salaire et cette situation salariale est intolérable et doit cesser comme doit cesser la précarisation des emplois au sein de nos établissements, le mal être et le mal vivre au travail qui vont malheureusement de pair avec la casse du service public.

Lorsque l'on évoque ces sujets, comment ne pas penser aux grands oubliés que sont les personnels qui se trouvent actuellement en allocation amiante et qui ne sont donc pas encore retraités. Ces personnels sont exclus de tous dispositifs dont les 2 fois 0,6% d'augmentation de salaire en 2016 puis 2017. Qu'en sera-t-il pour le passage de la prime de rendement de 16 à 17% ? Seront-ils encore les grands perdants de cette évolution même infime ? La CGT demande que le ministère prenne en compte leur situation spécifique.

Merci de votre attention